

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2245 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 2245 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 475 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter du 14 au 18 janvier 2019 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 février 2019.

Le présent règlement entre en vigueur le 12 février 2019 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 12 février 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard